



assurance annulation billet avion

Par **sowbiba**, le **27/04/2011** à **15:47**

Bonjour,

Ma mere est venue en france pour un mois, en provenance du senegal. elle a donc eu un visa schenghen. voulant aller voir son frere en martinique, je me renseigne donc sur les modalités (niveau autorisations) et on me dit qu'il faut une invitation et a l'aeroport ou a la prefecture, une extension de visa nous sera delivree (renseignements de la police aux frontieres).

Etant donnée cette info, j'achete donc un billet sur goVoyages en prenant une assurance annulation (au cas ou).

Le jour du depart, l'embarquement est refusée par la police aux frontieres, qui nous renvoie a la prefecture en affirmant que ca se faisait en une demi-journée. Je vais au comptoir de la compagnie (Corsair) et echange le billet contre un qui decolle le lendemain.

A la prefecture, on nous dit que l'extension de visa peut prendre 3jours. Le voyage ne devant etre que d'une semaine, ma mere decide d'annuler.

Je telephone donc a govoyages qui ne s'engage qu'a payer les taxes d'aeroport (soit a peine 10% du prix du billet) et me demande de m'adresser a la compagnie d'assurances (dont j'avais jamais entendu parler). Apres 1h de recherche je trouve enfin ou telecharger mon contrat d'assurances et je contacte la compagnie d'assurances (tout ceci avant la date du retour).

La compagnie m'informe qu'aucun remboursement ne peut avoir lieu pour la raison "Refus de Garantie".

Ma question est : suis je en tort? si oui, qu'on m'explique a quoi sert donc une assurance annulation? si non, que dois je faire?

Je vous remercie de votre patience.